Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260112-260112_6T-DE

MAIRIE DE DINGE

CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026

Délibération n : 260112_6
Classification : 5.7 Intercommunalité
Objet : Approbation de la modification des Statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le huit janvier deux mil vingt-six conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de quatorze à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL, Maire, Delphine NOBILET, Aurélie THEMEZE, Adrien NOEL, Maires-Adjoints, Philippe MANDON Patricia BENIS, Sylvie VETTIER, Cécile CHAMBON, Stéphane DEREDEC, Hervé TESSIER, Delphine GUTIERREZ, Hélène BOUNIOL, Anthony ROCHARD, Nathalie TRUET, Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix-sept.

EXCUSES : Sami OSMANE, Maire adjoint a donné pouvoir à Annabelle QUENTEL
Vincent DAUNAY, Conseiller Municipal a donné pouvoir à Anthony ROCHARD,
Véronique ARBID, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Delphine NOBILET,

Secrétaire de séance : Aurélie THEMEZE

LE CONSEIL MUNCIPAL,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 « NOTRe » ;
Vu l'article 13 de la loi du 27 décembre 2019 « engagement et proximité » ;
Vu la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et «assainissement » ;
Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L.5214-16 ;
Vu le code des transports ;
Vu les Statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique, tels qu'arrêtés par l'arrêté préfectoral nº35-2022-02-10-00003 du 10 février 2022 ;
Vu la délibération n°2025-11-DELA-109 du Conseil communautaire du 27 novembre 2025 relative à la modification générale des Statuts de la communauté de communes ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les modifications des statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique telles que proposées en annexe.

Adopté à l'unanimité,

La Maire